

ACTE D'ENGAGEMENT SPECIAL VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

Animation d'une concertation territoriale pour la révision du *Guide de reconnaissance des unités stationnelles forestières du Livradois-Forez*

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER

Président

Parc Naturel Régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

3.1. Objet du marché

Le prestataire apportera des conseils et outils méthodologiques pour conduire un processus de concertation ayant pour objectif de réviser le *Guide de reconnaissance des unités stationnelles forestières du Livradois-Forez* au regard des connaissances et incertitudes liées au dérèglement climatique.

Il participera à l'animation de la concertation, rédigera les comptes-rendus et réalisera un bilan-analyse du processus permettant la réplication du projet par d'autres territoires.

3.2. Contexte

Le bois, une ressource structurante pour le Livradois-Forez

Avec une couverture de 190 000 ha (périmètre d'étude du Parc), les forêts occupent 55% du Livradois-Forez. Elles façonnent tant la biodiversité, les paysages, l'économie (900 emplois directs en dépendent) que l'identité de ce territoire. Elles participent donc à son classement en Parc naturel.

Ces forêts sont également importantes au **niveau régional** : le Livradois-Forez représente **la plus importante ressource de bois sur pied**, aussi bien en volume qu'en croissance.

Le volume sur pied y est estimé à 58 millions de m³ (Source IFN – 2010-2019 – Bois fort tige), soit en moyenne 326 m³/ha (pour une surface forestière de production de 178 000 ha). C'est un des plus importants taux à l'échelle de la région AuRA. Près de 20% des volumes sur pied de résineux de la région AURA sont situés en Livradois-Forez, avec notamment un gisement important de sapin pectiné.

L'accroissement annuel du volume de bois fort tige est de 1 909 000 m³/an, soit 11m³/ha/an (Source IFN – 2010-2019 – Bois fort tige). Là aussi, c'est **le plus fort accroissement annuel de la région** (6.8m³/ha/an en Région AuRA). La fertilité des stations et le climat favorable l'expliquent.

Le taux de prélèvement moyen dans le massif du Livradois-Forez est de 55% de l'accroissement naturel (source PRFB AuRA). Encore une fois, il s'agit de **l'un des plus forts taux de prélèvement de la région**.

Des forêts en difficulté dans le cadre du dérèglement climatique

Les résineux représentent 81 % des volumes de bois sur pied en Livradois-Forez.

Le sapin pectiné représente à lui seul 38 % des volumes de bois. Naturellement présent en Livradois-Forez, il en est même l'essence emblématique. Il contribue à son identité propre et a largement été favorisé par les sylviculteurs, notamment à l'étage collinéen où il est parfois dominant sur de grandes surfaces. Or, le dérèglement climatique induit naturellement des mortalités notables sur cette essence montagnarde en dessous de 800 - 900 m d'altitude, notamment au cours de cette dernière décennie. Les secteurs géographiques les plus concernés sont les zones de piémont ainsi que les vallées. Les observations semblent montrer une progression altitudinale des déperissements en Livradois-Forez. La sapinière reste en bonne santé sur les zones supérieures à 1 000 à 1 200 m suivant les expositions et les réserves utiles des sols, notamment sur le Livradois (source : « Bilan de la santé des forêts Cantal / Puy-de-Dôme / Haute-Loire » de 2021).

Les trois autres principales essences sont le douglas (très présent sur le nord du territoire), l'épicéa et le Pin Sylvestre. Les deux premières, largement introduites sur le territoire par l'intermédiaire du Fonds forestier national (FFN), subissent également les effets du dérèglement climatique.

La perte d'aiguilles en cime et sur pousse sur les jeunes douglas est observée sur des plantations de moins de 10 ans au nord de la montagne thiernoise. De plus, les problématiques liées au rouge physiologique sur les plantations de Douglas sont de plus en plus courantes (avec des hivers/débuts de printemps secs, à fort ensoleillement et de forts contrastes de température entre la nuit avec des gelées et la journée une température pouvant grimper à plus de 10 °C) et concernent des plantations de plus en plus âgées.

Les années chaudes, combinées à des déficits hydriques importants, ont rendu les peuplements d'épicéas plus fragiles aux attaques de scolytes (typographes et chalcographes).

Pour le moment la situation en Livradois-Forez est très préoccupante mais est moins grave que dans d'autres régions de France. Elle est de plus à nuancer au sein même du territoire (aggravation au nord du périmètre dans les Bois Noirs par rapport au secteur d'Ambert par exemple). Les conditions biogéographiques expliquent sans doute cette résilience forestière et souligne l'importance d'une mise à jour du guide des stations du Livradois-Forez. Il s'agit de donner à l'outil une vision dynamique en cohérence avec le contexte d'incertitude climatique actuel.

Etat de santé des essences	Principaux problèmes
Châtaignier	Chancre, encre, sécheresse
Chêne rouvre	sécheresse
Chêne pédonculé	sécheresse
Douglas	Perte foliaire, sécheresse
Epicéa commun	Perte foliaire, hyper-fructification, sécheresse , typhographie
Frêne commun	Chalarose , sécheresse
Hêtre	Sécheresse
Pins	Sécheresse , bupreste bleu , grêle , mortalité en plaine
Sapins	Sécheresse , dépérissement , scolytes pityokeines

Etat de santé : = bon = moyen = médiocre

Indicateurs de santé de la forêt Préfecture AuRA Département de la Santé des forêts

Des terrains propices à une grande variété de forêts

Compte tenu du relief, de l'hydrographie et des conséquences de l'histoire locale, le couvert forestier du Livradois-Forez n'est pas homogène. Les forêts sont variées en composition et en structure, selon leur localisation (l'altitude est un facteur déterminant), leur exposition (versant chaud ou versant frais), mais surtout selon leur origine. Il existe donc une **multitude de stations forestières** sur le territoire et il n'est pas toujours aisés de déterminer sur quelle station se trouve un peuplement donné, surtout lorsque les essences présentes résultent d'un choix du sylviculteur.

Une station forestière se définit en effet comme une surface de taille variable où les **conditions physiques et biologiques sont homogènes**, notamment en termes de mésoclimat (climat d'une zone de faible étendue, différent du climat général de la région du fait de modifications très locales de l'ensoleillement, de la température, de l'humidité, etc.), du degré de pente et de la position sur la pente (haut de versant, milieu de pente, bas de versant, replat, etc.), de l'histoire de la formation du sol, de son acidité, de sa fertilité et de sa capacité à retenir l'eau mais aussi de la composition floristique et de la structure de la végétation spontanée.

Un Guide des stations nécessitant une révision au regard du dérèglement climatique

Un guide des stations forestières établit une **classification des types de station** existant sur un territoire donné. Il s'agit de décrire chacune des stations présentes et d'établir une **clé de détermination**. Cet outil est principalement utilisé par les **sylviculteurs et gestionnaires forestiers**. En effet, comme dit précédemment, chaque station a ses propres caractéristiques, notamment en termes de fertilité, de potentialité de production (acidité, disponibilité en eau, richesse en minéraux, etc.), de dynamique de la végétation mais aussi de vulnérabilité des sols à l'érosion, au tassement, à certaines pratiques de gestion

ou d'exploitation forestière, etc. Ainsi, la connaissance fine de la station permet de faire des choix éclairés en matière de sylviculture : quelles essences sont à privilégier ? Pour quel potentiel productif ? Pour quelle périodicité de récolte (rotation) ? Etc.

Or, sous l'effet du dérèglement climatique, les principales essences forestières du Livradois-Forez connaissent une importante **crise sanitaire**. Pour le moment la situation en Livradois-Forez est moins alarmante que dans l'Est de la France et est à nuancer sur le territoire. Les **conditions biogéographiques** expliquent sans doute cette résilience forestière à « cultiver » dans l'avenir, d'où l'importance de bien caractériser les stations forestières en présence.

Il apparaît donc important de réviser le *Guide de reconnaissance des unités stationnelles forestières du Livradois-Forez* réalisé par le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez en 2007 au regard de ces éléments. De plus, des améliorations peuvent encore être apportées pour faciliter et préciser la détermination des stations (description des végétations spontanées, etc.).

Ce projet s'inscrit notamment dans deux des quatre grandes priorités du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) d'Auvergne-Rhône-Alpes qui établit la feuille de route de la politique forestière dans la région de 2019 à 2029 :

- Priorité n°1 – **Assurer la pérennité de la forêt et d'une ressource en bois de qualité, adapté aux besoins.**

La caractérisation des stations et la prise en compte de leurs caractéristiques propres dans la sylviculture sont indispensables à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts. De plus, dans un contexte d'incertitude climatique, la gestion forestière doit plus que jamais s'inscrire dans une vision de long terme. Le projet vise à mettre à jour et à replacer le guide d'identification des stations forestières du Livradois-Forez dans un contexte dynamique tout en y intégrant les connaissances et incertitudes actuelles quant aux essences à privilégier dans chaque situation.

- Priorité n°2 – **Prendre en compte la multifonctionnalité des forêts.**

Le processus de révision du Guide des stations, en s'inscrivant dans une **démarche de concertation**, permettra de mieux prendre en compte les **attentes multiples de la société** à l'égard de la forêt : préservation d'un écosystème fonctionnel et du paysage dans la durée, protection contre les risques, accueil du public, production de bois, etc.

Afin de s'appuyer sur la dynamique de concertations initiée sur le territoire, le projet s'inscrira dans le **prolongement du dialogue territorial engagé dans le cadre du projet PACTE Forêt-z** autour de l'adaptation des forêts au dérèglement climatique sur les Communautés de communes d'Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne. En effet, le projet vise aussi à faire émerger des **solutions collectives pour adapter les forêts du Livradois-Forez au dérèglement climatique par la concertation entre les acteurs**. Les attentes des habitants, exprimées dans le cadre de PACTE Forêt-z, pourront ainsi être pris en compte par les partenaires pour la révision du *Guide de reconnaissance des unités stationnelles forestières du Livradois-Forez*.

3.3. Objectifs

L'objet de la concertation : la révision du Guide des stations forestières du Livradois-Forez

Le périmètre de la démarche est le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez.

L'objectif du projet est de réviser le *Guide de reconnaissance des unités stationnelles forestières du Livradois-Forez* réalisé par le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez en 2007 au regard des éléments

précédemment évoqués et de lui apporter d'autres améliorations visant à faciliter et préciser la détermination des stations (description des végétations spontanées, etc.).

Ce nouvel **outil d'aide à la décision sylvicole** sera réalisé selon un **processus original** pour ce type de document : il sera conçu de manière **concertée entre les acteurs de la forêt et les acteurs environnementaux**, en prenant en compte les **attentes des habitants** déjà recueillies dans le cadre de [PACTE Foret-z](#).

Au fil du processus de révision du guide, le groupe de concertation participera à différents « groupes de travail concertés » pour :

- exprimer librement leurs perceptions et leurs besoins quant aux fonctionnalités du guide ;
- partager leurs savoirs et leurs expériences pour améliorer l'outil ;
- élaborer ensemble un nouvel outil d'aide à la décision répondant aux enjeux de la sylviculture en Livradois-Forez dans un contexte d'incertitude climatique.

Pour ce faire, il sera nécessaire de **relancer la dynamique de concertation** initiée avec le programme PACTE Foret-z et de la maintenir tout au long du projet. Les points de consensus dégagés au cours de ce même projet seront utilisés comme fil directeur dans les réflexions. Ils permettront la **cohésion du groupe dans la poursuite d'un objectif commun** : produire un outil d'aide à la décision pour les sylviculteurs.

De même, les incertitudes et les éventuelles controverses devront être analysées et retranscrites techniquement dans l'outil afin que les utilisateurs puissent faire des choix les plus éclairés possibles au regard de l'état actuel des connaissances.

Ainsi, un nouvel **outil de détermination des stations forestières** sera réalisé de manière concertée afin d'encourager et d'accompagner l'**adaptation des forêts** du Livradois-Forez au dérèglement climatique via une sylviculture multifonctionnelle, durable et équilibrée. Pour ce faire, quatre actions seront déployées :

- Action 1 : Animation interne et suivi du projet.

Cette action comporte l'animation du SMPNRLF, notamment relative à la coordination des prestataires, des partenaires, du groupe de concertation...

- Action 2 : Animation d'une concertation territoriale pour la révision du guide.

Cette action, qui fait l'objet du présent marché comprend une phase préparatoire, une phase de concertation et une phase de restitution (voir ci-après).

- Action 3 : Etudes complémentaires pour la révision du guide.

Il s'agit ici de réaliser les études nécessaires à l'amélioration du guide et qui apporteront des éléments techniques et factuels au groupe de concertation : études climatiques, pédologiques, phytosociologique, travaux sur les seuils altitudinaux...

- Action 4 : Communication, information et formation.

Cette action comprend notamment des formations à l'utilisation du guide auprès des techniciens, gestionnaires et propriétaires forestiers ainsi que des actions d'échange avec le grand public quant à l'impact du dérèglement climatique sur les forêts et à la sylviculture adaptative.

Le travail du prestataire s'inscrira pleinement dans l'action 2, tout en s'intégrant et en s'appuyant sur les résultats de l'action 3 qui seront communiqués aux participants.

Les points à travailler (objets de la concertation)

Les objets du dialogue sont notamment les points sur lesquels le Comité partenarial s'est préalablement accordé lors d'une réunion préparatoire à la révision du Guide des stations du Livradois-Forez. Selon lui, il est *a priori* nécessaire de :

- donner à l'outil une vision dynamique (le contexte d'incertitude climatique doit apparaître clairement dans le guide) ;
- réinterroger la liste des essences présentées en début de guide (descriptions et alertes : gel tardif, sécheresse air/sol..., ajout de nouvelles essences...) ;
- proposer des points d'alerte concernant les stations dont la vocation de production est incertaine (des liens avec les trames de vieux bois et les réseaux FRENE et Sylvae pourront être proposés) ;
- réfléchir à la diversification en essences et à l'adaptation des peuplements au dérèglement climatique en s'interrogeant sur les essences naturellement présentes et sur celles introduites (rubrique « essence à favoriser / tester ») ;
- réfléchir à la création d'une rubrique « alertes dérèglement climatique » dans les fiches descriptives des stations.

La concertation se limite aux points techniques à conserver/améliorer/ajouter/corriger dans le Guide des stations.

Pour éclairer les réflexions, des études complémentaires auront lieu en amont des groupe de travail concerté pour :

- réinterroger les seuils altitudinaux des étages de végétation ;
- ajouter un volet « phytosociologie » dans les fiches descriptives des stations ou par famille de stations,
- étudier la variabilité spatiale et temporelle du climat en Livradois-forez et ses répercussions attendues sur les stations.

Les rôles du comité partenarial et du groupe de concertation

La démarche est pilotée par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Ce dernier s'appuie sur un Comité technique partenarial (CoTech) composé des structures partenaires directement impliquées dans le projet : CNPF, ONF, CBNMC et de l'INRAe.

Le **Comité partenarial** (CoPart) est chargé de statuer sur les points à conserver/améliorer/ajouter/corriger, au regard des conclusions du groupe de concertation, des études complémentaires qui seront réalisées, des connaissances actuelles et des résultats de PACTE forêt-z

Le **Groupe de concertation**, en plus des membres du CoTech, est plus largement composé d'utilisateurs du guide, d'acteurs forestiers, environnementaux et/ou de la recherche intéressés par le sujet : agents ONF, techniciens CNPF, gestionnaires indépendants, techniciens de coopératives, propriétaires forestiers...

Le groupe de concertation ayant une orientation très technique, il n'intègrera pas de membres de la société civile mais sera chargé de conduire ses réflexions au regard des attentes exprimées par celle-ci lors du dialogue territorial PACTE Forêt-z dont l'objet était « Nos forêts demain, face au changement climatique : interrogeons et adaptons nos pratiques pour des forêts vivantes, fonctionnelles et productives ».

3-4. Contenu de la proposition

Le travail confié au prestataire s'inscrit dans l'action 2 précédemment citée.

➤ Phase préparatoire

Lors de la phase préparatoire, le prestataire :

- Organisera un entretien de lancement avec le SMPNRLF,
- Prendra contact avec les structures composant le Comité partenarial (CNPF, ONF, CBNMC, CEN Auvergne) puis avec des usagers du guide susceptibles de rejoindre le groupe de concertation (ONF, techniciens CNPF, gestionnaires indépendants, techniciens de coopératives, propriétaires forestiers...), de manière individuelle ou collective afin de présenter de la démarche et d'opérer un premier recueil des points qui, selon eux, seraient à conserver/améliorer/ajouter/corriger.
- Une première réunion, en présentiel, pour présenter la démarche au groupe de concertation.

A l'issus de cette première phase, le prestataire synthétisera les premières attentes du groupe de concertation, les premiers enjeux identifiés et, s'il y a lieu, les premiers points susceptibles de faire dissensus.

➤ Phase de concertation

Ce travail comportera au moins 5 ateliers (groupes de travail concertés), en présentiel, réunissant les acteurs forestiers (ONF, CNPF, coopératives, gestionnaires indépendants...) et environnementaux (CEN Auvergne, GMA, LPO...). Ils constitueront le dialogue technique sur la révision des préconisations relatives à chaque stations (ou groupe de stations). Les dates devront être définie en concertation avec le SMPNRLF.

Il est attendu du prestataire l'animation de ces temps d'échanges (éventuellement en coanimation avec le SMPNRLF) ainsi que la rédaction des comptes-rendus mettant en évidence, s'il y a lieu, les points de convergence et de divergence.

Le prestataire assure la facilitation des échanges en adoptant en posture de tiers neutre.
Il est en charge des consommables nécessaires au bon déroulé de ces ateliers.

Le prestataire sera amené à intervenir en comité partenarial pour présenter ses conclusions relatives aux groupes de travail concertés.

➤ Phase de restitution

Il est attendu du prestataire l'organisation d'une restitution aux participants quant aux modifications qui seront apportées à l'outil.

Le prestataire fournira une synthèse de la démarche reprenant le chemin parcouru et les propositions concrètes retenues par le comité partenarial et le pilote du projet en vue d'adapter le guide des stations forestières du Livradois-Forez aux incertitudes et effets attendus du dérèglement climatique ainsi qu'aux attentes du territoire quant aux forêts de demain. Ce document doit permettre d'assurer la réplicabilité du processus par d'autres territoires. Aussi, le document comportera une partie « analyse de la démarche » explicitant les éventuels freins et leviers rencontrés (notamment quant au caractère « concertation » donné à ces travaux techniques le cas échéant) et donnera à voir les facteurs de réussite identifiés.

3.5. Calendrier

L'intégralité du projet se déroulera sur les années civiles 2026 et 2027.

Pour la bonne coordination des actions, l'action 2 – donc l'animation proposée par le prestataire retenu par le présent marché – se déroulera sur **l'année civile 2026 et le premier semestre 2027** (le second semestre 2027 étant réservé à la mise en page et à l'impression de l'outil puis à la formation des publics cibles). Plus particulièrement, les groupes de travail auront lieu sur le second semestre 2026 et le premier semestre 2027. La phase de préparation aura lieu sur le premier semestre 2026.

3.6. Durée

Le contrat sera conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 15/11/2027.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Les compétences en matière d'animation et de concertation : 50 %
2. Le montant de l'offre : 30 %
3. La disponibilité pour respecter les délais : 10 %
4. Les compétences en matière d'écologie forestière : 10 %

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Le montant maximum prévu pour l'intégralité de cette prestation est de 22 000€ TTC.

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante et remise des livrables (voir article 3).

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Un premier acompte de 30% sera versé sur présentation d'une facture au démarrage du travaux.
Un second acompte pourra être versé sur demande avec présentation d'une facture correspondant aux travaux réalisés et des livrables correspondant avant le 10 novembre 2026.
Le solde sera versé sur présentation d'une facture et des livrables finaux qui devront être remis au plus tard le 15 novembre 2027.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 11/02/20256 à 12h (dernier délai) et portant la mention « *Animation d'une concertation territoriale pour la révision du Guide de reconnaissance des unités stationnelles forestières du Livradois-Forez* ».

A l'adresse du Parc Naturel Régional, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Connaissance du domaine forestier
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez